

# RAPPORT ANNUEL 2014

---

LA LDH EN ACTION

# REDONNER CORPS AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Ligue  
des **droits de**  
**l'Homme**

FONDÉE EN 1898





# ÉDITO

Défendre des droits et des libertés relève de l'absolu et de la contingence. L'absolu tient à la double affirmation de l'universalité et de l'indivisibilité. Pas de « mais », pas de « sauf » qui viennent en limiter sournoisement le champ ou la portée. La contingence, elle, tient aux mouvements du monde et des rapports de forces et des dominations qui structurent leurs sens et leurs contenus.

Ainsi, d'une certaine façon, la Ligue des droits de l'Homme doit-elle toujours se confronter aux mêmes adversaires – la raison d'Etat, les idéologies de haine, les dégâts de l'exploitation du travail et de l'exclusion, sous toutes ses formes – mais ne peut jamais procéder à l'identique. Les configurations politiques, institutionnelles, territoriales changent ; les menaces adoptent de nouveaux visages, de nouvelles méthodes ; l'implication des citoyennes et citoyens, elle aussi, se modifie au gré des espoirs et plus souvent encore des frustrations... Par voie de conséquence, les modes de la riposte, de la protestation et de l'apport au débat public se modifient, eux aussi.

D'où, pour la LDH, une double et formidable responsabilité ; savoir rester soi-même, sans rien renier de son histoire, de ses engagements, de ses principes, et se mettre en capacité d'être, toujours mieux, d'ici et de maintenant. C'est un défi que peu d'associations sont aujourd'hui en mesure – ou même en désir – de relever. Mais c'est un défi incontournable, peut-être même le défi majeur qui soit devant la LDH.

Elle travaille à le relever, au rythme de ses mobilisations et dans le cadre de ses engagements, dans un contexte devenu, au cours de ces deux dernières années, aussi exigeant que difficile.

La période qui s'est écoulée depuis le congrès de Niort a en effet combiné le désenchantement et la montée des périls. L'un a nourri un sentiment général de

défiance, affaiblissant dangereusement l'éthique politique, la démocratie et la citoyenneté. Les autres ont pris le visage hideux de la haine raciale, de l'antisémitisme, de l'islamophobie, de la violence terroriste, pour agresser les fondamentaux républicains, singulièrement l'égalité. L'extrême droite et ses idées se sont ainsi imposées au centre du jeu politique français d'autant plus facilement qu'une large partie des médias et de la droite républicaine ont légitimé la légende d'un Front national devenu un parti « comme les autres ».

Sur une toile de fond marquée par une situation économique et sociale difficile, par le paradigme de l'austérité et de son cortège d'injustices, de discriminations et d'exclusions, cette combinaison délétère d'impuissance et de démagogie haineuse nous a mis et nous met encore à rude épreuve. Il s'agit en effet à chaque fois de répondre présent partout sans pour autant s'éparpiller, de faire face à chaque atteinte aux droits, dans le cadre d'une stratégie d'organisation, avec ses priorités et ses points forts. Il s'agit de peser sur le présent tout en préservant l'avenir, d'articuler chaque droit, chaque liberté à la grande chaîne dont il n'est qu'un maillon...

Nous nous y sommes employés lors de chaque soubresaut, chaque drame, chaque désillusion, en œuvrant à des expressions et des ripostes unitaires, avec la préoccupation essentielle de rassembler autour de valeurs universalistes et d'articuler ces ripostes à l'horizon plus général de défense des libertés, de promotion des droits et de la démocratie. Cela s'est singulièrement vérifié contre le racisme, contre les idées d'extrême droite, contre l'antisémitisme et l'islamophobie. Cela s'est également vérifié face à un gouvernement cultivant de plus en plus de postures contournant le cœur des problèmes pour en rester à leur périphérie, sur un mode d'autant plus autoritaire. On pense aux mesures concernant le monde du travail, à la loi sur les étrangers, à celle sur le renseignement, aux modifications de la loi de 1881 concernant le délit d'apologie du terrorisme et de racisme...

Ainsi avons-nous développé, ces deux années durant, notre activité, sur une grande diversité de terrains, autour d'une multitude d'enjeux essentiels: droits des étrangers, égalité femmes-hommes, défense des mineurs isolés étrangers, pour la réhabilitation des fusillés de la Grande Guerre, contre les discriminations, enjeux de développement durable...

Ce travail de titan est à mettre au compte des femmes et des hommes qui, partout et au quotidien, portent l'identité de la LDH, sa réflexion et sa capacité d'action.

Cette capacité – dont on comprend bien, au vu des problèmes posés, qu'elle est largement insuffisante – doit faire l'objet de l'attention de chacune de nos sections, de chaque ligueuse, chaque ligueur. Car à l'image du héros du *Guépard* de G. T. di Lampedusa, nous pensons qu'il faut, si nous voulons pouvoir continuer, travailler à changer.

Ce changement est celui d'un déploiement vital: la modernisation et la croissance de nos outils Internet, la campagne d'adhésion en cours ne sont que les aperçus de ce qu'il nous reste à engager. Cela implique la vie de nos sections, la qualité du débat qui s'y mène, la meilleure diffusion de notre excellente revue *Hommes & Libertés*.

Il nous revient d'y travailler dans les années qui viennent. Ayons à cœur de le faire en toute indépendance des pouvoirs et des institutions, en inscrivant notre richesse thématique dans la perspective d'une réponse aux défis que nous identifions comme stratégiques pour l'avenir. Car il n'est écrit nulle part...

**Pierre Tartakowsky**  
Président de la LDH



# SOMMAIRE

## ÉDITO ..... p.03

## L'ORGANISATION DE LA LDH EN 2014

• L'ORGANIGRAMME DE LA LDH .....	p.09
• LA LDH EN RÉGION .....	p.10
• LE COMITÉ CENTRAL (CC) .....	p.11
• LE BUREAU NATIONAL (BN) .....	p.12
• L'ÉQUIPE SALARIÉE .....	p.13
• LES GROUPES DE TRAVAIL .....	p.13

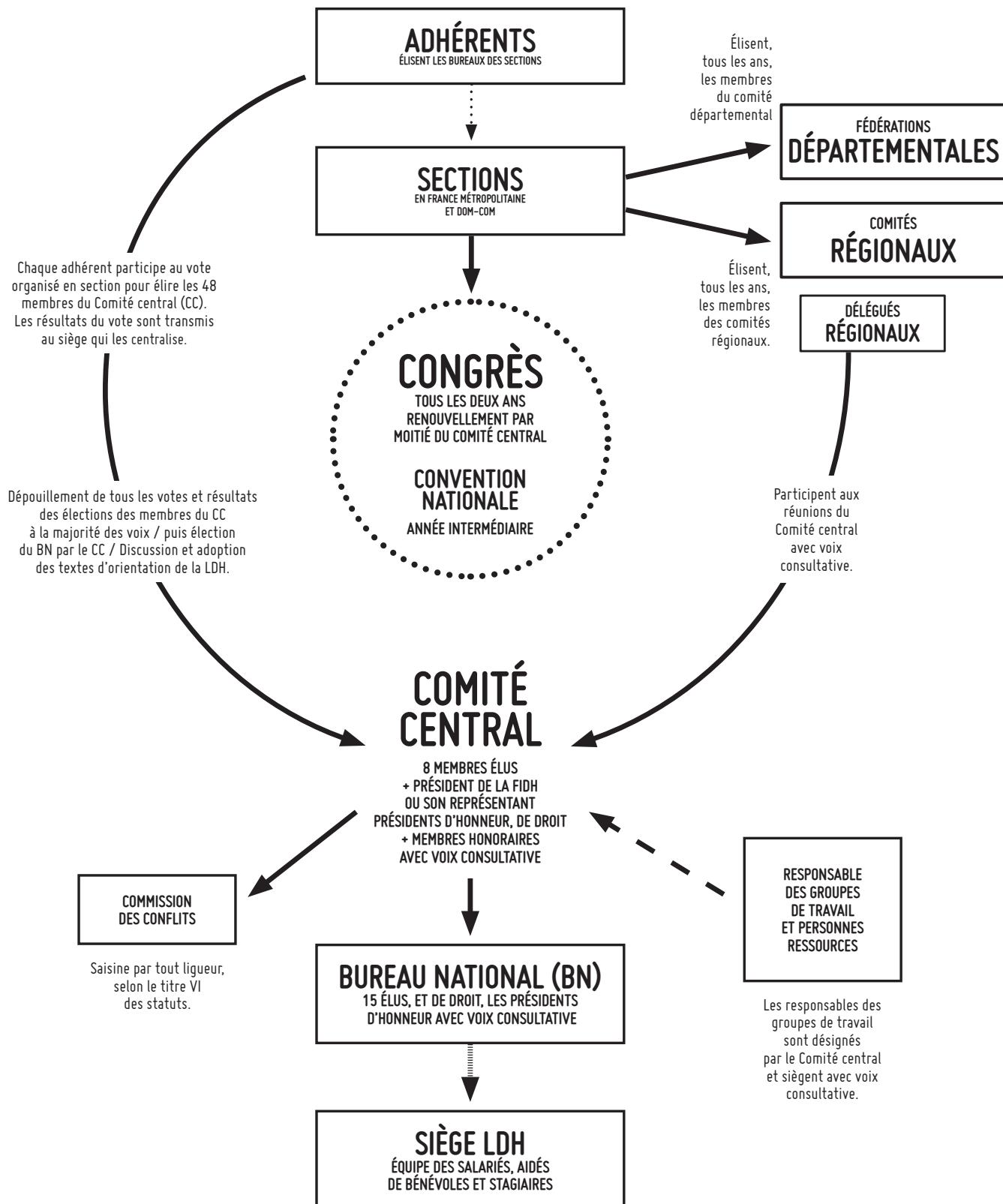
## LES CHAMPS D'ACTION DE LA LDH EN 2014

• PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ .....	p.17
• LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DES IDÉES D'EXTRÊME DROITE .....	p.20
• LIBERTÉS, SÉCURITÉ, JUSTICE .....	p.23
• LUTTE CONTRE LES PRÉJUGÉS, LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LES DISCRIMINATIONS .....	p.28
• DÉFENSE ET PROMOTION DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS .....	p.31
• LE COMBAT POUR LES DROITS DES ÉTRANGERS EN FRANCE .....	p.34
• LES DROITS DE L'HOMME EN OUTRE-MER, EN EUROPE ET DANS LE MONDE .....	p.37
• LE SOUTIEN JURIDIQUE PERSONNALISÉ .....	p.40
• EN SAVOIR PLUS SUR L'ACTION DE LA LDH .....	p.43
• NOUS SOUTENIR, NOUS REJOINDRE .....	p.49

# L'ORGANISATION DE LA LDH EN 2014

LES INSTANCES, LEURS RESPONSABILITÉS ET INTERACTIONS, SONT ICI PRÉSENTÉES. LA LDH S'EFFORCE DE FAIRE VIVRE, DANS SON FONCTIONNEMENT INTERNE, LES PRINCIPES DE DÉBAT ET DE DÉMOCRATIE QU'ELLE DÉFEND DANS LA SOCIÉTÉ TOUT ENTIÈRE.

# 1. L'ORGANIGRAMME DE LA LDH



SONT MEMBRES .....  
 PARTICIPATION —→  
 ÉLECTION —→

## 2. LA LDH EN RÉGION

### CHIFFRES CLÉS

- 8 706 ADHÉRENT-E-S
- 318 SECTIONS
- 51 FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES
- 22 COMITÉS RÉGIONAUX
- 20 GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES
- 18 SALARIÉ-E-S

318 sections représentent la LDH sur tout le territoire et permettent aux adhérents de concrétiser leur engagement. Elles déploient actions et interventions en les adaptant aux réalités locales. Au niveau départemental, elles peuvent se réunir au sein d'une fédération. La LDH compte ainsi 51 fédérations à ce jour, qui apportent un soutien significatif à l'action des sections et sont responsables des contacts avec les autres associations et les pouvoirs publics déconcentrés et décentralisés du même niveau. Au niveau régional, sous la responsabilité d'un-e délégué-e régional-e, élu-e par les délégué-e-s des sections de la région, le comité régional a pour mission de favoriser le développement et l'implantation de la LDH, et de la représenter auprès des institutions régionales. Il est présent dans chaque région, chaque département d'outre-mer (Dom) ou collectivité d'outre-mer (Com). Il apporte également un appui aux sections, en relation avec le siège et les instances nationales.

# 3. LE COMITÉ CENTRAL (CC)

Chargé de l'administration de l'association, il définit les positions de la LDH entre deux congrès, intervient au nom de l'association auprès des pouvoirs publics et administre la LDH. Durant l'année 2014, le Comité central s'est réuni à onze reprises.

## COMPOSITION DU COMITÉ CENTRAL APRÈS LA CONVENTION NATIONALE DU 14 JUIN 2014

### ONT VOIX DÉLIBÉRATIVE :

LES MEMBRES ÉLUS : ARTIGUELONG MARYSE, BAURET BÉNÉDICTE, BOITIER DANIEL, BONDEELLE ALAIN, BORDET JOËLLE, BUTEL MARYSE, CANIN PATRICK, CHOQUET CATHERINE, COCQUET MARTINE, DECEUNINCK BENJAMIN, DELARBBRE JEAN-MICHEL, DJERRAH NADJA, DOGHRAMADJIAN NADIA, DOUSSE JEAN-MARC, DUMONT FRANÇOISE, FOURNEYRON EMMANUELLE, FOURNIER GUY, GAILLARD PIERRE, GHBARI MOHAMED, GHERMANI ODILE, GRETHER GENEVIÈVE, GUIBERT DOMINIQUE, HAMIDA KHALED, INGLEBERT TIPHAINNE, JESOVER PHILIPPE, LEANDRI NOAM, LEGRAND PHILIPPE, LEVASSEUR FABIENNE, MANCERON GILLES, MIGNARD JEAN-FRANÇOIS, MILLET GHISLAINE, MINE MICHEL, MONTACIE JACQUES, NICOLLE PASCAL, NOWAK CLÉMENCE, PACCOU ANDRÉ, POMEZ CHRISTOPHE, RAMOND THIERRY, REBERIOUX VINCENT, SAVY MICHEL, SERRE OLIVIER, SIRE-MARIN EVELYNE, STAMBOULI MYLÈNE, SUESSEN JAN ROBERT, TARDIEU ANNE, TARTAKOWSKY PIERRE, TUBIANA MICHEL, VAILLANT JEADETTE ET LE PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME (FIDH), PATRICK BAUDOUIN

### ONT VOIX CONSULTATIVE :

TROIS PRÉSIDENTS D'HONNEUR : DUBOIS JEAN-PIERRE, LECLERC HENRI ET TUBIANA MICHEL

MEMBRES HONORAIRES : BADINTER ROBERT, CHOMBART DE LAUWE MARIE-JOSÉ, DAURIAC YVES,

HEROLD MONIQUE, JACOB FRANCIS, RYZIGER PAUL-FRANÇOIS

LES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX / LES RESPONSABLES DES GROUPES DE TRAVAIL

# 4. LE BUREAU NATIONAL (BN)

Dix-huit membres composent le Bureau national (BN), qui est l'organe exécutif de la LDH. Ils assurent la responsabilité du siège national de la LDH, situé à Paris, et l'administration de l'ensemble de l'association. Ils interviennent auprès du gouvernement et des ministères, et, en cas de demande, sont auditionnés par les élus politiques, notamment à l'Assemblée nationale et au Sénat, ou encore invités à présenter leur point de vue et leurs propositions dans des comités de travail institutionnels. Selon les thèmes de travail de chacun, ils représentent la LDH dans les multiples collectifs nationaux et réseaux avec lesquels elle agit et qu'elle anime assez souvent, tant pour les réunions de travail que pour les manifestations publiques. Ils contribuent aussi à la vie décentralisée de l'association et répondent autant que faire se peut aux invitations des sections, des fédérations ou des comités régionaux pour intervenir et débattre lors de réunions publiques, d'événements ou d'assemblées statutaires.

## COMPOSITION DU BUREAU NATIONAL

PRÉSIDENT : TARTAKOWSKY PIERRE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR : DUBOIS JEAN-PIERRE, LECLERC HENRI, TUBIANA MICHEL

VICE-PRÉSIDENTS : DOGHRAMADJIAN NADIA, GUIBERT DOMINIQUE, REBÉRIOUX VINCENT

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : MONTACIÉ JACQUES

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS : CANIN PATRICK, FOURNEYRON EMMANUELLE, MIGNARD JEAN-FRANÇOIS

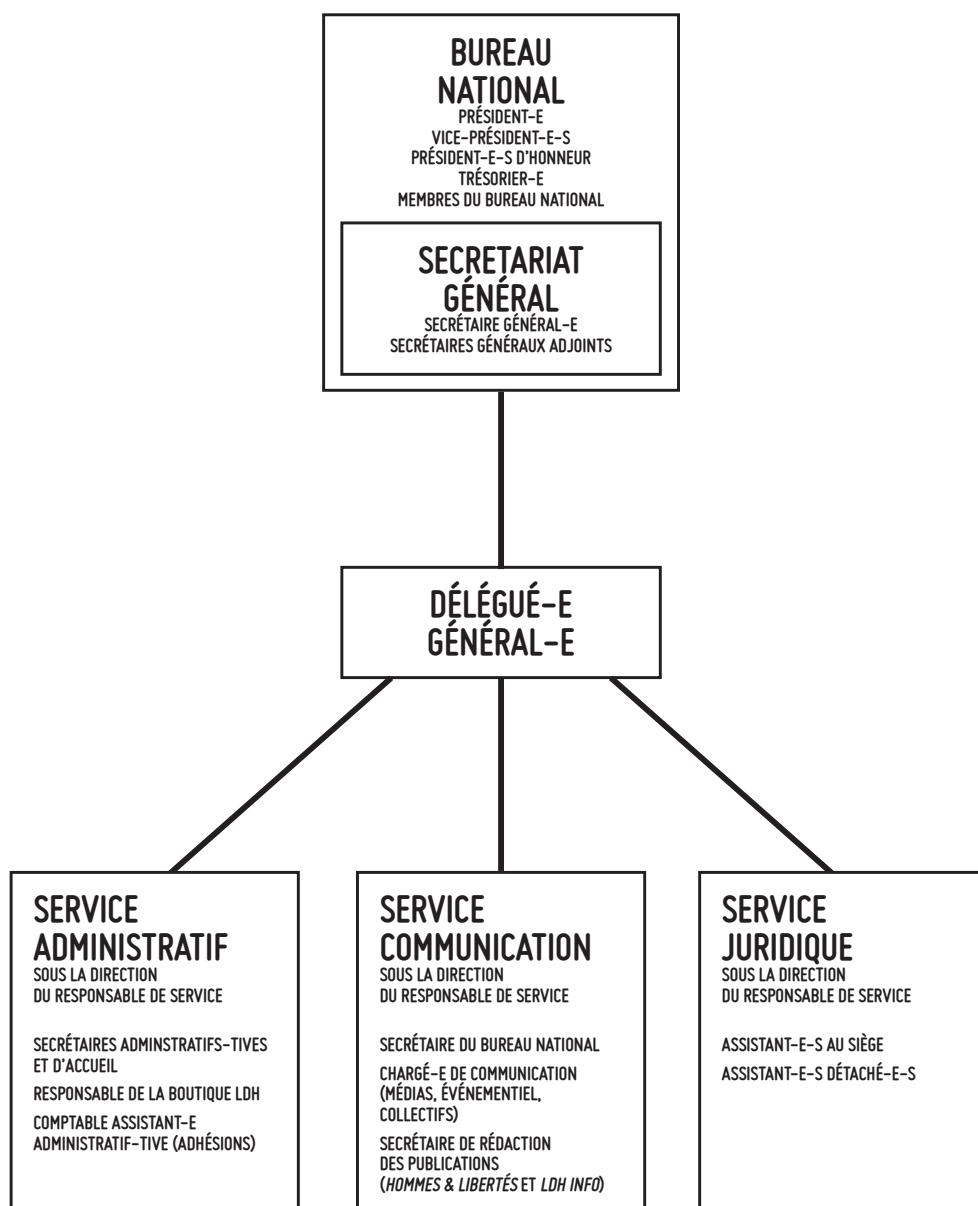
(RÉDACTEUR EN CHEF D'*HOMMES & LIBERTÉS*), NOWAK CLÉMENCE

TRÉSORIER NATIONAL : DOUSSE JEAN-MARC

MEMBRES DU BUREAU : DJERRAH NADJA, MINÉ MICHEL, SAVY MICHEL, STAMBOULI MYLÈNE, SUESSER JAN ROBERT

# 5. L'ÉQUIPE SALARIÉE

LE SIÈGE COMpte AUJOURD'HUI DIX-HUIT SALARIÉ-E-S RÉPARTI-E-S EN TROIS SERVICES (SERVICE JURIDIQUE, SERVICE COMMUNICATION ET SERVICE ADMINISTRATIF), TRAVAILLANT SOUS LA RESPONSABilitÉ DE LA DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE. LEUR ACTIVITÉ EST COMPLÉTÉE PAR L'INTERVENTION DE STAGIAIRES ET DE MILITANTS BÉNÉVOLES.



# 6. LES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Lieux de réflexion et de proposition, les groupes de travail thématiques permettent de préparer les décisions du Comité central et diffuser informations et analyses en direction des sections, des fédérations et des comités

régionaux – notamment à travers la revue *Hommes & Libertés*. Ces groupes de travail organisent également des réunions d'information, des débats et des sessions de formation.

## EN 2014, LA LDH COMPTAIT VINGT GROUPES DE TRAVAIL :

- **ABOLITION UNIVERSELLE DE LA TORTURE ET DE LA PEINE DE MORT**
- **DÉVELOPPEMENT DURABLE**
- **DISCRIMINATIONS, RACISME, ANTISÉMITISME**
- **ÉCONOMIE, TRAVAIL ET DROITS DE L'HOMME**
- **ÉTRANGERS & IMMIGRÉS**
- **EUROPE**
- **EXTRÊMES DROITES**
- **FEMMES, GENRE, ÉGALITÉ**
- **JEUNESSE ET DROITS DES ENFANTS**
- **JUSTICE**
- **LAÏCITÉ**
- **LIBERTÉS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)**
- **LOGEMENT**
- **MÉMOIRE, HISTOIRE, ARCHIVES**
- **OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION**
- **OUTRE-MER**
- **POLICE ET CITOYENNETÉ**
- **PRISONS – PRIVATIONS DE LIBERTÉS**
- **SANTÉ, BIOÉTHIQUE**
- **SPORT, DROITS ET LIBERTÉS**



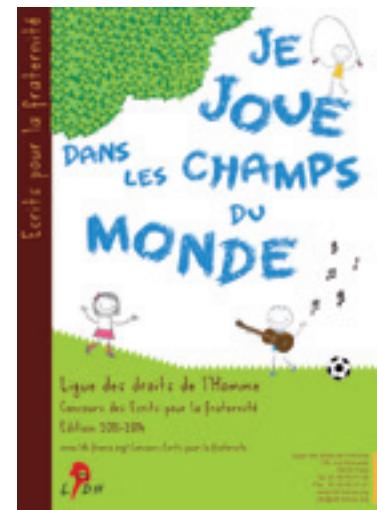
© FC

# LES CHAMPS D'ACTION EN 2014

- PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ
- LIBERTÉS, SÉCURITÉ, JUSTICE
- LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DES IDÉES D'EXTRÊME DROITE
- DROITS ÉCONOMIQUES SOCIAUX ET CULTURELS
- SITUATION DES ÉTRANGERS EN FRANCE
- RACISME, ANTISÉMITISME ET DISCRIMINATIONS
- OUTRE-MER, EUROPE ET MONDE
- SOUTIEN JURIDIQUE

# PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ

Parce qu'une démocratie vivante s'appuie sur une citoyenneté active et effective, la LDH contribue par son action à promouvoir l'engagement civique et politique. Elle mène ainsi des interventions en milieu scolaire et organise chaque année le concours « Ecrits pour la Fraternité ». Elle interpelle également les citoyens et les électeurs à l'occasion des campagnes électorales sur l'enjeu de l'inscription et de la participation au vote. En 2014, elle a ainsi eu l'occasion de se mobiliser dans le cadre des élections municipales et européennes. Elle mène, au sein d'un collectif associatif, un combat pour le droit de vote des étrangers extracommunautaires aux élections locales, manière d'avancer vers un droit de vote réellement universel. Elle favorise, enfin, le travail de mémoire, qui, en cette année de centenaire de la Grande Guerre, a donné lieu à un nombre important de commémorations et de conférences historiques.



maternelle, de primaire, de collège, de lycée et d'institut médico-éducatif (IME), mais aussi aux individuels. Il est l'occasion de sensibiliser les jeunes générations aux droits de l'Homme, autour d'une réflexion créative proposée sur un nouveau thème chaque année.

La 23<sup>e</sup> édition 2013-2014 du concours « Ecrits pour la fraternité » a porté sur le thème « Je joue dans les champs du monde ».

En choisissant ce sujet, la LDH a voulu évoquer l'article 31 de la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) et avec lui réaffirmer le droit aux loisirs, au jeu, mais aussi au « temps libre » pour pouvoir rêver, lire, dormir, paresser... Ce droit est trop souvent mis à mal, par manque de moyens bien sûr, mais aussi parce que certains enfants ont des emplois du temps surchargés, car on craint pour eux l'ennui, pourtant porteur de créativité. D'autres enfants encore doivent travailler sans relâche pour améliorer l'ordinaire de la famille.

## PRÈS DE QUATRE-VINGT-CINQ INTERVENTIONS SCOLAIRES EN 2014

Plus de cinquante-cinq sections de la LDH, toutes régions confondues, ont mené cette année près de quatre-vingt-cinq interventions auprès de différentes classes d'âge. Les thèmes d'intervention ont porté en particulier sur les droits de l'enfant, le racisme et les

discriminations, la citoyenneté, l'égalité femmes-hommes, la laïcité et la tolérance.

## CONCOURS « ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ », ÉDITION 2013-2014

Créé en 1991, le concours « Ecrits pour la fraternité » s'adresse aux classes de grande section de

## COORDINATION DU COLLECTIF « DROIT DE VOTE 2014 »

La LDH milite pour le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers extracommunautaires aux élections locales, afin que la France évolue vers un suffrage réellement universel, vers une citoyenneté attachée à la résidence et plus seulement à la nationalité. C'est principalement au sein du collectif Droit de vote 2014 (anciennement « Votation citoyenne »), dont elle assure la coordination, qu'elle mène ce combat pour l'égalité. Le collectif Droit de vote 2014 rassemble cent vingt organisations, mobilisées pour que nos concitoyen-ne-s résident-e-s étranger-e-s puissent voter dès les élections municipales de 2014 (engagement de campagne du candidat F. Hollande).

Malgré le report *sine die* de cet engagement, la LDH est restée fortement mobilisée sur cette question, à tous les niveaux. Ses sections, fédérations et comités régionaux ont animé des débats publics et ont continué à interpeler leurs élus locaux et les parlementaires sur cette question. Le Collectif national a marqué ses prises de position dans plusieurs communiqués. Il continuera de rappeler aux responsables politiques l'enjeu démocratique de cette question, et sera présent dans les débats à venir pour défendre l'élargissement de ce droit, comme il le fait depuis plus de trente ans.

### « DROIT DE VOTE 2014 »

Le Collectif rassemble des associations (LDH, Mrap, SOS Racisme, Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux Rives - FTCR, Association pour une citoyenneté européenne de résidence - Acer...), des syndicats (FSU, CFDT, CGT, Unef...) et des partis politiques (EELV, Front de gauche, NPA, PRG...).

**MUNICIPALES:  
NOTRE AFFAIRE!**

C'est dans le débat démocratique que se construit le « vivre ensemble ».

porter des propositions de démocratie et de progrès, c'est bannir la haine du débat public.

Ligue des droits de l'Homme

Pour s'inscrire à l'élection  
Inscrivez-vous sur <http://www.ldh-france.org/adherer>

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Afin de promouvoir l'inscription sur les listes électorales à la veille des scrutins municipaux et européens, la LDH a diffusé, fin 2013, une campagne d'information intitulée « Votez ». Certaines sections l'ont complétée par la tenue de stands et de tracts.

### CAMPAGNE « MUNICIPALES : NOTRE AFFAIRE ! »

A l'occasion des élections municipales des 23 et 30 mars 2014, la Ligue des droits de l'Homme a engagé une campagne sur le thème « Municipales : notre affaire ! ». Pour mettre hors jeu électoral une conception haineuse d'un « tous contre tous », pour inciter l'ensemble des citoyen-ne-s

à participer aux échéances municipales, il s'agissait de convaincre que ces élections représentent de véritables enjeux. Pour ce faire, un jeu de sept tracts a été conçu, déclinés sur les thèmes « Ma ville, ma vie, je la veux... accueillante, démocratique, fraternelle, juste, libre, ouverte et solidaire ». La campagne entendait par ailleurs promouvoir des pratiques susceptibles de favoriser l'exercice de la citoyenneté, améliorer l'égalité entre les individus et lutter contre toutes les formes de discriminations. En région, de nombreuses initiatives ont été prises afin de faire vivre cette campagne (diffusion de tracts, lettres aux candidats...).

### CAMPAGNE AUTOUR DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

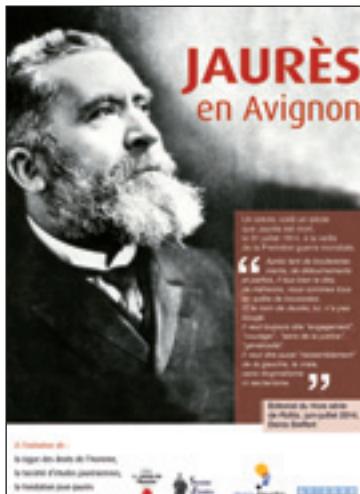
Dans le cadre des élections européennes du 25 mai 2014,

en complément de la campagne menée par l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH), dont la LDH est membre, la LDH a déployé une campagne autour du slogan « Une autre Union européenne ? Et si on commençait par voter le 25 mai 2014 ? », appelant ainsi les électrices et électeurs à utiliser le bulletin de vote, pour défendre les droits et les libertés.



## UN IMPORTANT TRAVAIL DE MÉMOIRE, À LA LUMIÈRE DU CENTENAIRE DE 1914

La LDH, par l'intermédiaire notamment de son groupe de travail « Mémoire, histoire, archives » et de ses sections, mène chaque année différentes initiatives pour éclairer un certain nombre d'enjeux historiques et mémoriels de la défense des droits de l'Homme. En cette année de centenaire de 1914, on notera surtout les travaux de la LDH sur la Grande Guerre, qui ont fait une large place à la question des fusillés pour l'exemple – question largement laissée de côté par les commémorations officielles. La LDH continue de demander un acte significatif de réhabilitation.



Centenaire de l'assassinat de Jean Jaurès, l'année 2014 aura également vu une série de rencontres et expositions consacrées à l'action et à la pensée de Jaurès: de la question sociale à celle de la colonisation, de son combat pour la paix et la défense nationale à celui pour la laïcité, en passant par son rapport à Péguy, son rôle dans le rejet de l'antisémitisme dans le mouvement socialiste, ou la place de ses photographies dans la mémoire collective. Au total, le groupe de travail, les sections, fédérations et comités régionaux de la LDH ont organisé, en 2014, près de cent quatre-vingts actions de commémoration (expositions, conférences-débats...), pour l'essentiel consacrées à la Grande Guerre.

# LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DES IDÉES D'EXTRÊME DROITE

Lors des élections municipales et européennes, la Ligue des droits de l'Homme a mené une campagne visant à mettre les idées haineuses hors du débat public.

Une brochure a été publiée, s'intitulant « Elections municipales et européennes, porter des valeurs sociales et démocratiques ». Cette brochure visait à nourrir la réflexion autour de comment « faire société ». Elle a constitué le préambule de la campagne « Ma ville, ma vie, je la veux... ».



## UN OUVRAge POUR LUTTER CONTRE LA BANALISATION DES IDÉES D'EXTRÊME DROITE



En matière de lutte contre les extrêmes droites, il s'agit d'abord de ne rien céder sur la dénonciation de la perversité intrinsèque des idées d'extrême droite, tout en prenant en compte les efforts cosmétiques de leurs partisans. C'est le sens de l'ouvrage *En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite*, de Pierre-Yves Bulteau, coproduit par la LDH, avec notamment la CGT, la FSU, Solidaires et l'Unef. Publié aux Editions de l'Atelier, il constitue un outil de réflexion que les sections et adhérents ont eu à cœur de faire partager largement au cours de l'année 2014.

## UN ATELIER INTERNATIONAL POUR CONTRER L'OFFENSIVE DES IDÉES D'EXTRÊME DROITE EN EUROPE

Le 17 mai 2014, la Ligue des droits de l'Homme a organisé, à Paris, un atelier international « Contrer l'offensive des droites radicales en Europe ». Ce rendez-vous s'est inscrit dans la stratégie durable que la LDH souhaite mettre en œuvre face à la progression des idées et des pratiques nationalistes, populistes, autoritaires et xénophobes en France comme à l'échelle continentale. Il s'est agi d'approfondir la connaissance des droites radicalisées et extrêmes, leurs mutations et l'évolution des contextes nationaux dans lesquelles leurs idées progressent. Lors d'une table ronde, chercheurs et militants européens ont partagé leurs réflexions et leurs regards sur la situation telle qu'elle est vécue en Suisse, en Italie, en Belgique, en Grèce ainsi que dans les pays nordiques. Ils ont également tracé les voies d'une contre-offensive centrée sur une réappropriation des valeurs sociales et démocratiques, et sur l'accès aux droits fondamentaux pour tous les résidents du continent.

## UN DOSSIER « EXTRÊME(S) DROITE(S) » DANS LA REVUE *HOMMES & LIBERTÉS*

L'offensive autoritaire et anti-égalitaire n'a pas un visage unique, et n'est pas réductible au seul Front national. Dans le dossier du n° 166 de la revue *Hommes & Libertés*, fruit de la coopération entre le comité de rédaction et le groupe de travail « Extrêmes droites », il s'agissait de réaffirmer, sous différents aspects, que « *face à cette offensive, d'où qu'elle vienne, nous serons de ceux qui contribuent à faire reculer les "territoires de citoyenneté amputée", dans le discours comme dans la pratique* ».

*Hommes & Libertés*, n° 166  
Juin 2014



## UN GROUPE DE TRAVAIL RENFORCÉ POUR MIEUX COORDONNER LES ACTIONS DES SECTIONS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES EXTRÊMES DROITES

Afin de mutualiser et de mieux coordonner le travail des sections de la LDH sur les extrêmes droites et de répondre aux sollicitations nombreuses (plusieurs dizaines de réunions publiques, projections-débats, formations en 2014), le groupe de travail « Extrêmes droites » s'est réorganisé et renforcé au cours de l'année 2014. Parce que la responsabilité en matière de lutte contre les extrêmes droites consiste aussi à confronter, dans le débat et dans la durée, les promesses aux actes, et à dénoncer à chaque fois que nécessaire leur caractère clientéliste, démagogique, ségrégatif et liberticide, un bulletin de liaison des informations sur l'extrême droite (Bled) en France a été mis en place à compter de l'automne 2014. Il permet à la fois de synthétiser les informations reçues des sections et de leur fournir des outils et contributions au débat. Il comporte notamment une veille, réalisée en collaboration avec la Coordination nationale contre l'extrême droite (Conex), au sein de laquelle le groupe de travail est observateur depuis mars 2013, sur ce qu'il se passe dans les villes conquises par le Front national et les pratiques des courants de droite radicalisée.

# pour un avenir solidaire

## CRÉATION DU COLLECTIF « LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ » ET LANCEMENT DE LA CAMPAGNE « POUR UN AVENIR SOLIDAIRE, OCCUPONS LE TERRAIN ! »

En mai 2014, anticipant les dynamiques à l'œuvre lors des élections municipales et européennes qui ont vu les forces d'extrême droite s'installer durablement dans le paysage électoral, c'est à l'initiative de l'Afev, des Cemea, des Francas, de la Ligue de l'enseignement et de la LDH qu'a été créé le collectif « Liberté, égalité, fraternité ». L'objectif était de fédérer un maximum d'organisations autour de leurs inquiétudes, de leurs savoir-faire et de leurs espoirs. Il s'agissait aussi de nourrir le débat public pour contrer les thématiques réactionnaires qui sèment la haine, opposent et divisent. Plus d'une soixantaine d'organisations participent

depuis au Collectif, dans la diversité de leurs engagements et riches de leurs rassemblements, de leurs colères et de leurs propositions pour faire vivre les valeurs de la République. Le Collectif entend faire barrage aux entrepreneurs de haine, de xénophobie, de discriminations, en construisant un élan démocratique au service de l'intérêt général, dans la réhabilitation de la morale publique en politique, en faisant vivre l'égalité et la justice sociales.

Le Collectif a organisé, les 21 et 22 novembre 2014, une grande initiative nationale à Paris, « Pour un avenir solidaire, occupons le terrain ! », avec le soutien de Mediapart. Elle fut l'occasion de débattre

collectivement des multiples pistes susceptibles de construire des résistances quotidiennes et citoyennes et de faire la lumière sur les alternatives à la pensée d'extrême droite. Localement, de nombreux collectifs voient le jour et s'adressent à l'opinion publique, là où ils sont, en prenant appui sur ce qui existe déjà. Au total, plus de cent cinquante actions ont été organisées, par ou avec le concours des sections de la LDH, sur la lutte contre les extrêmes droites (réunions publiques, conférences, communiqués, projections-débats, journées de formation...).

[www.avenirsolidaire.org](http://www.avenirsolidaire.org)  
 avenir solidaire

# LIBERTÉS, SÉCURITÉ, JUSTICE

**Jusqu'où les démocraties peuvent-elles aller en termes de restriction des libertés au nom de la sécurité ? Quelles armes peuvent-elles utiliser pour se défendre contre le terrorisme ?**

**Jusqu'où peuvent aller les forces de police et de maintien de l'ordre ? Ces questions ne sont ni simples ni nouvelles et la tentation sécuritaire a toujours tendu une sorte de piège aux démocraties en les incitant à renoncer à leur valeurs. En matière de défense des libertés, la LDH s'inquiète des atteintes aux libertés publiques aggravées par des lois sécuritaires, mais aussi par le déploiement de technologies qui, si elles constituent d'indéniables avancées, peuvent aussi devenir des outils liberticides. Toutes ces dérives appellent une grande vigilance au quotidien, ce qui a été le fil rouge de l'action de la LDH en matière de défense des libertés. Il s'agit aussi d'œuvrer pour une démocratie apaisée, où l'amélioration des relations entre les citoyens et leurs institutions judiciaires et policières est vécue comme une source de consolidation du vivre ensemble.**

## LA LDH VIGILANTE FACE À UNE LOI ANTITERRORISTE PROFONDÉMENT LIBERTICIDE

Votée par le Parlement en novembre 2014 via une procédure d'urgence et sans aucun débat

démocratique, la loi antiterroriste présente tous les effets pervers des lois sécuritaires. Si elle a le mérite de prendre en compte des évolutions sociétales importantes (le rôle d'Internet notamment), il est clair que dans la balance entre sécurité et libertés, la loi tend vers toujours plus de diminution des droits. Le poids de la police, les

pouvoirs des juges antiterroristes, les prérogatives de l'administration pénitentiaire vont être augmentés, avec en arrière plan l'idée que, dès qu'il s'agit de terrorisme, les droits deviennent un luxe réservé à de doux utopistes. La LDH a fait valoir sa position dans ce débat, à savoir que pour être efficace, la lutte contre le terrorisme n'a besoin ni de coups de menton virils ni de déclarations martiales, mais d'un terrain politique éclairé, combattu au plan idéologique, avec la mise en œuvre déterminée d'une politique publique alliant prévention et répression.

## UNE CAMPAGNE ACTIVE POUR UNE RÉFORME PÉNALE AMBITIEUSE !

Le Collectif liberté, égalité, justice (Clej), composé de la LDH, de l'Acat, du Syndicat de la magistrature, du Syndicat des avocats de France, du Genepi, de l'Observatoire international des prisons, de la CGT PJJ, de la CGT pénitentière, du Snepap-FSU, du SNPES-PJJ-FSU, a mené en 2014 une campagne visant à déconstruire les idées reçues autour de la réforme pénale et a appelé à une réforme ambitieuse. Dans une tribune adressée aux parlementaires, le Collectif les a exhortés à sortir de l'hégémonie de l'enfermement, de la répression à tous crins, désocialisante et inefficace, pour repenser une peine juste, individualisée, exécutée dans l'intérêt de la société. Il a également édité un livret

« Combattre les idées reçues autour de la réforme pénale ». En région, cet appel a été relayé par une quarantaine d'événements publics, majoritairement des conférences et cafés-débats.

## DRAME DE SIVENS : LA LDH À L'INITIATIVE D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

Suite à la mort du militant écologiste Rémi Fraisse, lors des manifestations au barrage de Sivens en octobre 2014, la LDH a décidé d'être à l'initiative d'une

commission d'enquête contribuant à faire la lumière sur les événements. Il s'agit d'abord d'éclairer les conditions d'avènement d'un drame humain qui est aussi un grave trouble apporté à l'ordre public dans toutes ses dimensions, mais aussi d'éclairer les conditions de l'amont, c'est-à-dire ces procédures qui ont largement contribué à vider de leurs sens le dialogue civil et le recours à la justice. La commission nationale d'enquête aura, enfin, à indiquer les conditions souhaitables à mettre en œuvre pour que de tels drames ne se reproduisent pas. La LDH, et notamment sa section de Toulouse, l'avocat de la famille

Fraisse, l'association France Nature Environnement (FNE), le Syndicat des avocats de France (Saf), l'Unef, le Réseau d'alerte et d'intervention pour les droits de l'Homme (RaidH) œuvrent ensemble à ce travail citoyen de collecte de témoignages, de croisements de dépositions – un travail complémentaire à celui de la justice et qui procède d'une autre logique. La commission d'enquête rendra publiques ses conclusions courant 2015.



Conférence de presse « Drame de Sivens: la vérité, toute la vérité ! », 14 novembre 2014, Paris.  
De gauche à droite: Florian Borg, président du Syndicat des avocats de France (Saf), Benoît Hartmann, porte-parole de France Nature Environnement, maître Arié Alimi, avocat de la famille Fraisse, Pierre Tartakowsky, président de la LDH, William Martinet, président de l'Unef, et Fabrice Ferrier, président du Réseau d'alerte et d'intervention pour les droits de l'Homme (RaidH).



## CRÉATION DE L'OBSERVATOIRE DES LIBERTÉS ET DU NUMÉRIQUE (OLN)

Début 2014, des organisations associatives et syndicales (Cecil, Creis-Terminal, Ligue des droits de l'Homme, La Quadrature du Net, Syndicat des avocats de France et Syndicat de la magistrature) ont créé l'Observatoire des libertés et du numérique (OLN). Le respect de la vie privée et la protection des données personnelles sont des droits inscrits dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Elle définit des impératifs démocratiques, que pourtant les gouvernements n'hésitent pas à sacrifier au nom de la « sécurité ». Les objectifs de l'OLN sont d'informer, de former, de prévenir, de proposer et de peser dans le débat

public sur ce que doit être une politique du numérique respectueuse des droits. La création de l'OLN veut rappeler que plus une technique est présente, plus la politique a son rôle à jouer pour en déterminer les règles d'utilisation ; plus une technique est invasive, plus la vigilance sur les droits des personnes doit être exercée ; et, enfin, plus les abus de pouvoir sont possibles, plus les contrôles doivent être effectifs. A l'occasion du renouvellement partiel des commissaires de la Cnil en février 2014, l'OLN a publié un communiqué appelant à « *Une Cnil à la hauteur des enjeux locaux, européens et mondiaux de l'informatisation intensive de la société* ».

## FACE AU DÉPLOIEMENT DE LA VIDÉOSURVEILLANCE, LES SECTIONS LDH MOBILISÉES

La LDH est mobilisée depuis plusieurs années contre la prolifération des caméras de vidéosurveillance dans l'espace public et pour exiger que l'utilisation de ces équipements soit strictement encadrée, contrôlée et limitée aux situations dans lesquelles le maintien de l'ordre public la nécessite absolument. En 2014, force est de constater que le développement de la vidéosurveillance s'est poursuivi, porté par des municipalités et des collectivités locales. Dans ce contexte, les sections de la LDH ont continué, sur le terrain, leur travail d'information et d'alerte.

## FICHAGE INSTITUTIONNEL : QUELS RISQUES POUR LE CITOYEN ?



La LDH a conduit un projet européen ayant pour objet l'étude du fichage institutionnel dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la police et de la justice. L'étude de ces fichiers, leur légalité, leur utilisation dans plusieurs pays de l'Union européenne ont permis de souligner qu'Internet n'est pas seul porteur de risques pour la vie privée. Des outils ont été produits et notamment un « passeport » informant sur les dangers, les droits des citoyens et les moyens de les faire respecter. Un quiz sur le site de la LDH permet de tester ses connaissances et de retrouver tous les résultats du projet.

## DÉFENSE DE L'ACCÈS À LA JUSTICE POUR TOUS : LA LDH MOBILISÉE AUX CÔTÉS DES AVOCATS

Dès 2013, le Syndicat des avocats de France (Saf) se mobilisait fortement pour défendre l'aide juridictionnelle et en demander une réforme en profondeur, permettant de garantir un réel accès à la justice pour les personnes précarisées. En 2014, diverses associations et organisations engagées dans la défense des droits ont fait le constat d'un durcissement des exigences en matière d'attribution de l'aide juridictionnelle d'Etat, en particulier pour les personnes étrangères. C'est pourquoi, la Ligue des droits de l'Homme a pris l'initiative, en mai 2014, d'organiser une réunion de travail et de concertation sur les problématiques de l'aide juridictionnelle et de l'aide à l'accès aux droits, auxquels ont participé plusieurs organisations, syndicats et associations.



# L'OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION MOBILISÉ CONTRE LA CENSURE ARTISTIQUE

L'Observatoire de la liberté de création réunit, auprès de la LDH, un large ensemble de professionnels des métiers de la création artistique. Il observe et dénonce des atteintes aux libertés qui se font plus inquiétantes et plus fréquentes, au nom d'un certain ordre moral. Censures de livres ou de films éducatifs contre les discriminations en milieu scolaire sous la pression de milieux religieux traditionnalistes, œuvres d'une exposition vandalisées car jugées blasphématoires, pièces de théâtre ne pouvant se dérouler que sous la protection de la police, visas d'exploitation de films mis en cause à la demande d'associations intégristes: en 2014, plusieurs événements ont contraint à une mobilisation et une réplique pour défendre une liberté qui n'est

jamais acquise. Pour n'en citer qu'une, à l'occasion de l'installation performance «Exhibit B», de Brett Bailey, au 104, à Paris, et face à une campagne d'intimidation visant à le faire annuler, l'Observatoire a assuré une mission de médiation et de dialogue pendant toute la période des représentations. L'Observatoire a ainsi pu rappeler que la culture et l'éducation fondent notre pacte républicain, autour des valeurs de diversité, de tolérance et de dialogue. Le débat sur les œuvres est légitime et sain, chaque avis est respectable, mais rien ne justifie l'action violente. Une œuvre qui respecte ce pacte ne peut faire l'objet d'aucune censure ni d'aucune forme de pression dictée par des minorités agissant au nom de principes communautaristes,

ou d'arguments idéologiques, religieux ou moraux. Le travail des auteurs, des artistes et des interprètes n'est jamais de dire une vérité unique. Une œuvre est une représentation, une fiction qui permet d'exprimer une vision du monde, et cette vision est, et doit rester, libre. La diffusion des œuvres ne doit pas être entravée par ceux qui n'en ont qu'une vision étroite, injuste ou déformée, et demandent une censure, parfois sans même voir, regarder ou entendre. Ce qui est en cause ici, c'est le jugement que chacun peut faire librement des œuvres qui lui sont données à voir ou à entendre. Ce n'est pas seulement la liberté des créateurs que nous défendons, mais c'est aussi celle du spectateur. Si l'œuvre est polémique, elle requiert un débat, pas une interdiction.

# LUTTE CONTRE LES PRÉJUGÉS, LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LES DISCRIMINATIONS

Les organisations de défense des droits de l'Homme et de lutte contre le racisme pointent la recrudescence d'une parole de haine et de rejet qui se diffuse dans la société. La situation est dangereuse parce qu'elle s'alimente chaque jour des difficultés économiques et sociales croissantes que, depuis trente ans, les gouvernements successifs semblent impuissants à résoudre. Face à ces difficultés, tout un discours d'exclusion se banalise dans la rue, dans la bouche de certains responsables politiques, dans les têtes aussi. Il aboutit à ce que des catégories entières de la population se voient montrées du doigt, parce que Roms, chômeurs, musulmans, homosexuels... Souvent, les actes rejoignent la parole : des maires multiplient les arrêtés liberticides, des œuvres sont censurées ou détruites ; le racisme et le sexism s'expriment sans complexe sur les réseaux sociaux... A l'ombre portée des événements qui se sont précipités autour de Christiane Taubira puis de Dieudonné et de Jour de colère, la LDH a poursuivi en 2014 son action, sur le terrain et au quotidien, pour dénoncer et faire reculer ces paroles de rejet et redonner corps aux valeurs de la République.

## RACISME ET DISCRIMINATIONS : LA LDH, LA LICRA, LE MRAP ET SOS RACISME REÇUS PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

En mars 2014, la LDH a été reçue à l'Elysée, avec la Licra, le Mrap et SOS Racisme, pour évoquer ses préoccupations et propositions sur le terrain des valeurs de la fraternité, du refus du racisme, des enjeux d'égalité. C'est la première fois qu'un président de la République reçoit les quatre associations ensemble, sur un agenda commun. L'occasion pour ces quatre associations d'en appeler à une parole et une action politiques beaucoup plus fortes vis-à-vis de la parole de haine, qu'il s'agisse de racisme, d'antisémitisme, de stigmatisation visant des musulmans. Elles ont pu aborder la question du statut des étrangers, du sentiment de deux poids deux mesures qui s'enracine dans le pays, des discriminations dont les Roms sont la cible, et ont déploré l'état du dossier du droit de vote des résidents non européens et le fait que le récépissé de contrôle d'identité n'ait pas fait l'objet d'expérimentations. Elles ont également souligné

l'importance de revivifier la Semaine d'éducation contre le racisme. Les quatre associations entendent poursuivre leurs efforts communs face à la montée de la haine raciste, antisémite et xénophobe, face aux préjugés sexistes et homophobes.

## POURSUITE DE LA CAMPAGNE CONTRE LES CONTRÔLES AU FACIÈS

Afin de lutter contre les contrôles répétitifs et au faciès, la LDH s'est engagée depuis plusieurs années, aux côtés d'autres organisations, dans une bataille visant à ce que tout contrôle d'identité effectué par la police se solde par une trace écrite. Ces associations demandent aussi une réforme de l'article 78-2 du Code pénal pour mieux encadrer les contrôles. En 2014, la LDH a poursuivi sa campagne en faveur des récipissés sur les contrôles au faciès, tant elle est convaincue que l'amélioration des rapports entre les citoyens et la police passe aussi par là.

## POURSUITE DU COMBAT POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

La LDH a poursuivi en 2014 sa mobilisation en faveur de l'égalité femmes-hommes. Appels à manifester, pétitions, conférences,

ou encore communiqués : on enregistre en 2014 plus de quatre-vingts actions menées par les sections de la LDH sur l'égalité femmes-hommes, dans la majorité des cas s'appuyant sur un important travail en réseau. Les sections ont également pu recourir au nouveau dépliant de la LDH intitulé « Le genre, un outil pour l'égalité ». Face aux attaques de mouvements ouvertement patriarcaux, la LDH s'est prononcée en faveur de la généralisation de l'utilisation des « ABCD de l'égalité », outil pédagogique de lutte contre les stéréotypes filles-garçons à l'école. La LDH a ainsi affirmé que l'enseignement de l'égalité entre les filles et les garçons est bel et bien un sujet en soi et qu'il s'inscrit de façon forte et naturelle dans les missions élémentaires de l'école publique. Elle a fortement déploré l'abandon de cet outil par le gouvernement. Elle a également travaillé sur la question de la prostitution, dans l'optique de la loi en cours, et s'est prononcée clairement pour la responsabilisation mais pas pour la pénalisation du client. L'année 2014 a également été marquée par l'offensive du gouvernement espagnol contre l'avortement. La LDH s'est mobilisée, aux côtés des mouvements citoyens espagnols et européens, pour faire reculer le gouvernement espagnol. Le retrait du projet de loi de restriction de l'avortement en Espagne est une victoire pour le droit des femmes de choisir. Il constitue aussi un signal important pour les droits des femmes dans toute l'Europe.

## « LES ROMS ONT DES DROITS » : UNE CAMPAGNE À L'ATTENTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES



En mai 2014, la Ligue des droits de l'Homme a publié le guide « Les Roms ont des droits », conçu spécialement pour les collectivités qui doivent faire face à l'installation d'un bidonville ou d'un squat sur leur territoire. Il n'est jamais facile pour les élus et les fonctionnaires locaux, responsables de l'ordre public comme de la dignité des personnes présentes sur leur territoire, de gérer ce type d'urgence. Trop souvent, des procédures d'évacuation des terrains sont engagées dans la précipitation, exacerbant les tensions envers ces familles pauvres, ne faisant finalement qu'accroître la précarité des personnes concernées et les déplaçant de manière provisoire d'une commune à une autre, d'un département à un autre. Parce que d'autres options sont possibles, ce guide propose des pistes d'actions aux élus qui souhaitent travailler, en responsabilité, à des solutions efficaces et durables pour tous, dans le respect des droits de chacun. Le guide est disponible en ligne sur [www.accesauxdroits-roms.org](http://www.accesauxdroits-roms.org) et est régulièrement utilisé sur le terrain par les sections de la LDH confrontées à des installations ou expulsions de bidonvilles occupés par des Roms (ou des personnes désignées comme telles).



## LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LE SPORT

Saisie par des présidents de clubs de football, la Ligue des droits de l'Homme s'est engagée à leurs côtés pour dénoncer des dispositions discriminatoires figurant dans le règlement de la Fédération française de football (FFF), concernant l'accès des mineurs étrangers à une licence. Depuis trois ans, la LDH condamne l'attitude de la FFF qui, par une interprétation singulière de la circulaire 1190 de la Fédération internationale de football association (Fifa), empêche des mineurs étrangers — y compris lorsqu'ils sont nés sur le territoire français — d'obtenir leur première licence sportive pour pratiquer le football à titre amateur. La LDH a poursuivi en 2014 son engagement pour exiger de la FFF une modification sans délai de ses règlements, pour que soit définitivement supprimée toute forme de distinction entre mineurs étrangers ou français.

Par ailleurs, à l'occasion de l'anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide), la LDH, par le biais de son groupe de travail « Sport, droits et libertés », a investi, en novembre 2014 comme en novembre 2013, quatre terrains de sport parisiens, avec le concours de l'Usep et des ligueurs des sections parisiennes, pour sensibiliser plusieurs centaines de jeunes à la lutte contre les discriminations dans le sport. La plaquette de sensibilisation intitulée « La discrim' hors jeu » a été rééditée en 2014.



# DÉFENSE ET PROMOTION DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

La LDH fait de l'indivisibilité des droits une référence fondamentale de son engagement. Crise sociale et crise démocratique sont liées. Le combat pour les droits de l'Homme ne peut faire l'impasse de la garantie des droits les plus fondamentaux: droit aux soins de santé, à l'éducation, au logement, droit de vivre en famille, mais aussi droit au travail et du travail, qui demeure central pour la socialisation des individus. La LDH travaille sur la promotion des droits économiques, sociaux et culturels (Desc) en engageant des actions de sensibilisation, formation, éducation, en menant des études et recherches sur ces sujets. En 2014, deux actions phares en faveur des Desc se sont concrétisées: au niveau institutionnel, c'est la ratification par le Parlement français du protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Pidesc), qui marque une avancée dans la reconnaissance juridique de ces droits. Au niveau des discriminations dans le travail, on peut retenir l'aboutissement d'un projet de recherche, mené par la LDH et soutenu par la Macif et le Fonds social européen, pour le maintien et l'accès au travail pour les aidants informels des personnes dépendantes.

## LA RATIFICATION DU PROTOCOLE FACULTATIF AU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX (PIDESC): UNE VICTOIRE POUR LES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME

En 2014, l'Assemblée nationale puis le Sénat ont voté la ratification par la France du Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Adopté par l'Assemblée générale des Nations unies, le 10 décembre 2008, ce protocole vise à renforcer le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ci-après Pacte) auquel la France a agréé en 1980. En cela, il ne crée pas de nouveaux droits, mais est un moyen de faire appliquer ceux déjà reconnus dans le Pacte : les droits au travail, à la santé, à l'éducation, à la nourriture, à l'eau, à des installations sanitaires, au logement, à la sécurité sociale, à un environnement sain et à la culture. Entré en vigueur le 5 mai 2013, il permet aux victimes de violations de leurs droits économiques, sociaux et culturels d'avoir accès à un recours au niveau international, au même titre que pour les droits civils et politiques, lorsqu'elles

n'ont pas pu obtenir justice au niveau national. De ce fait, il est un outil indispensable aux personnes dont les droits sont violés ou la dignité bafouée, en particulier celles qui vivent dans la pauvreté.

Au sein de la Plateforme Desc – collectif d'une trentaine d'organisations (syndicats, associations de défense des droits l'Homme et de solidarité internationale, coalitions) œuvrant en faveur de la lutte contre la pauvreté et pour les droits de l'Homme –, la LDH s'est engagée depuis plusieurs années en faveur de cette ratification. La plateforme Desc a salué ce vote historique, considérant qu'il marque une avancée majeure pour la protection et la justiciabilité de l'ensemble des droits humains en France.

La Plateforme Desc a poursuivi son action en 2014, qui a permis, après plusieurs mois de travail et de coopération entre ses organisations, de publier début 2015 son «Rapport contradictoire», qui dresse un état des lieux factuel des Desc en France.



© DR

## LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS AU TRAVAIL, POUR LE MAINTIEN ET L'ACCÈS AU TRAVAIL DES AIDANTS INFORMELS : UN PROGRAMME DE LA LDH, SOUTENU PAR MACIF-MUTUALITÉ ET LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN

Dans le contexte actuel d'un accroissement du nombre de personnes dépendantes et maintenues à domicile (pour cause de vieillissement, de maladie chronique ou de handicap durable), la question de l'accès ou du maintien à l'emploi des aidants bénévoles se développe rapidement. Ces aidants bénévoles sont de ce fait des personnes en difficulté, soit des

chercheurs d'emploi, soit des salariés menacés et précarisés. Ce sont aussi très majoritairement des femmes (à 70 %), renforçant encore les discriminations dont sont victimes les femmes sur le marché du travail. Macif-Mutualité et la LDH se sont alors rapprochées pour investir sur cette problématique particulière, la LDH apportant ses compétences en termes de lutte, sensibilisation, formation contre les discriminations, la Macif apportant son investissement préalable sur les questions relatives à la dépendance et aux aidants bénévoles. Ce projet porte des enjeux de société forts: permettre le développement de cette forme de solidarité familiale aux personnes économiquement fragiles, tout en facilitant leur insertion ou leur maintien dans l'emploi, et éviter un renforcement de la discrimination des femmes au travail.

Ce projet, soutenu par le Fonds social européen en tant qu'«action innovante transnationale», a permis la réalisation d'une enquête en France (état des lieux des pratiques dans les entreprises et des solutions innovantes) et un aperçu européen (comparaison avec les situations de l'Italie, du Luxembourg et du Danemark). Les conclusions et rapports ont été dévoilés lors d'un séminaire final en avril 2014 et ont permis l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques à destination des entreprises, des syndicats et des aidants: «L'aidant informel dans l'entreprise».



## MAL-LOGEMENT : LE COLLECTIF DES ASSOCIATIONS UNIES (CAU) POURSUIT SA MOBILISATION

Au cours des dernières années, de multiples dispositions législatives ont tenté de mettre en œuvre le droit au logement, mais la crise du logement perdure. Elle traduit l'échec des politiques mises en œuvre jusqu'ici. A l'occasion du vote de la loi Alur, face à l'urgence et l'ampleur du mal-logement, le Collectif des associations unies pour une nouvelle politique publique du logement des personnes sans abris et mal logées, dont la LDH est membre, a fait entendre ses propositions. Il a notamment rappelé ses quatre priorités : le dégel des aides au logement, des réponses dignes aux personnes hébergées cet hiver, qui trop souvent, faute de solutions, sont

remises à la rue dès que les températures se font plus « douces », une loi de programmation de logements à vocation très sociale et une politique de prévention des expulsions locatives digne de ce nom. En région, une cinquantaine d'actions ont été consacrées en 2014 au logement, dont des journées de formation sur le droit au logement. Ces actions sont souvent menées en partenariat avec d'autres associations locales.

### 34 ASSOCIATIONS UNIES

Advocacy France, Association des cités du Secours catholique, Association nationale des compagnons bâtisseurs, ATD Quart Monde, Aurore, Centre d'action sociale protestant (CASP), Collectif Les Morts de la rue, Comité des sans-logis, Croix-Rouge française, Emmaüs Solidarité, Emmaüs France,

Enfants de Don Quichotte, Fédération d'aide à la santé mentale, Croix Marine, Fédération des associations et des acteurs pour la promotion et l'insertion par le logement (Fapil), Fédération de l'entraide protestante, Fédération française des équipes Saint-Vincent, Fédération des Pact, Fédération nationale Habitat & Développement, Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (Fnars), Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage (Fnasat-Gens du voyage), Fondation Abbé Pierre, Fondation de l'Armée du Salut, France terre d'asile, Habitat et humanisme, Jeudi noir, Les Petits Frères des pauvres, Ligue des droits de l'Homme, Médecins du monde, Secours catholique, Union nationale des amis et des familles de malades psychiques (Unafam), Union professionnelle du logement accompagné (Unafo), Union nationale des comités locaux pour le logement autonome des jeunes (UNCLLAJ), Union nationale pour l'habitat des jeunes (Uhhaj), Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss)

[www.collectif-associations-unies.org](http://www.collectif-associations-unies.org)

# LE COMBAT POUR LES DROITS DES ÉTRANGERS EN FRANCE

Du droit d'asile, que la France n'accorde qu'avec une cynique parcimonie, aux iniques conditions d'enfermement que subissent les sans-papiers dans les centres de rétention administrative (Cra), du contrôle policier tatillon et illégal à l'expulsion de familles entières d'enfants pourtant scolarisés dans notre pays, l'activité des sections de la LDH est depuis plusieurs années profondément marquée par cette ardente obligation de défendre les plus démunis. L'année 2014 n'aura pas dérogé à la règle : réformes en cours du droit d'asile et du Code de séjour risquant d'accroître la précarité sociale et juridique des migrants, record du nombre de migrants morts lors de leurs tentatives de traversée de la Méditerranée, lancement de l'opération *mos majorum* de « traque aux migrants » en Europe, décès d'un sans-papier au cours d'une procédure d'expulsion, indignité des conditions d'accueil des migrants à Calais, mineurs isolés étrangers... autant de situations humaines dramatiques qui justifient que la LDH et ses sections soient restées pleinement mobilisées en 2014 pour défendre le droit des étrangers, migrants et demandeurs d'asile.

## DROIT D'ASILE : LA LDH CONTESTE UNE RÉFORME INSATISFAISANTE

Adopté par l'Assemblée nationale en procédure accélérée en décembre 2014, le texte de loi réformant le droit d'asile était très attendu. Lorsqu'en juillet, le gouvernement a présenté son projet de loi transcrivant les directives européennes relatives au régime européen d'asile, les objectifs affichés pouvaient sembler consensuels : amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement, renforcement des droits des demandeurs. Il était également précisé que la France « entendait assumer son rôle de terre d'asile en Europe », alors même qu'elle n'était plus que le neuvième pays d'accueil européen. Pourtant, une étude attentive du texte a amené la LDH et de nombreuses associations à pointer les dispositions d'une réforme jugée insatisfaisante. Les lacunes du texte sont significatives d'une vision du demandeur d'asile facilement suspecté d'être un profiteur du système français, d'en détourner l'objet et donc de contribuer indûment à l'engorgement des capacités d'accueil et des recours devant la Cour nationale du droit d'asile. Au final, il apparaît que les dispositions adoptées par

les parlementaires risquent d'accroître la précarité sociale et juridique des demandeurs d'asile, de réduire l'effort de protection de la France et, donc, de multiplier les situations de souffrance. Entre juillet et décembre 2014, la LDH et les associations de la Coordination française pour le droit d'asile (CFDA) ont porté de nombreuses propositions d'amendements, visant à réaffirmer que l'objectif ne devrait pas être de « débouter » puis renvoyer le plus grand nombre de requérants mais de mieux répondre aux besoins de protection internationale.



## CAMPAGNE « RENDEZ-NOUS LA CARTE DE RÉSIDENT ! »

A force de réformes du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda), de plus en plus d'étrangers et d'étrangères sont placés dans une situation insupportable : précarité des titres de séjour délivrés, délais interminables pour en obtenir le renouvellement, même dans les cas où il est de plein droit, arbitraire d'une administration qui interprète les textes le plus restrictivement possible, conditions d'accueil déplorables dans les préfectures... Pour sortir de cette situation, la LDH et un collectif associatif ont lancé, en 2014, la campagne « Rendez-nous la carte de résident ! », afin de revenir à la carte de résident valable dix ans et renouvelable de plein droit. Ce dispositif, créé il y a trente ans et détricoté depuis, avait vocation à devenir le titre de séjour de droit commun pour l'ensemble de ceux et celles qui étaient installés durablement en France ou qui avaient vocation à s'y établir en raison de leurs attaches familiales ou personnelles. La LDH réaffirme par cette campagne la nécessité que soit remis un titre de séjour pérenne, garantissant aux personnes établies en France leur droit à y demeurer sans crainte de l'avenir.

## PÉTITION « MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS : PROSCRIRE LES TESTS D'ÂGE OSSEUX »

Dans de nombreux tribunaux de grande instance, les tests osseux pour évaluer l'âge du jeune étranger continuent à être systématiquement ordonnés, alors même que les jeunes sont en possession d'un état civil ou d'une pièce d'identité. Ces examens osseux (essentiellement radiographie du poignet) sont fondés sur des critères morphologiques anciens, établis dans les années 1930 et 1940, et de nombreuses voix se sont élevées depuis pour dénoncer le manque de fiabilité de ces tests. Parmi elles, citons le Comité national d'éthique, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, l'Académie de médecine, le Haut Conseil de la santé publique, la communauté médicale... Dans l'avis qu'elle a rendu en juin 2014, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCNDH) a clairement demandé qu'il soit mis fin à tout examen physique pour conclure à la minorité ou la majorité d'un jeune isolé étranger. Face à la surdité persistante de la France, de nombreux avocats, juristes, médecins et scientifiques ont signé une pétition demandant que ces tests osseux soient proscrits.

Lancée début 2015, la pétition doit être aujourd'hui massivement signée pour que cesse une pratique qui jette à la rue de nombreux jeunes, alors même que ceux-ci devraient être protégés.

Signez la pétition sur [www.educationsansfrontieres.org](http://www.educationsansfrontieres.org)

## L'OBSERVATOIRE DU DROIT À LA SANTÉ DES ÉTRANGERS (ODSE) INTERPELLE LE GOUVERNEMENT CONTRE L'EXPULSION DES ÉTRANGERS MALADES

En France, un étranger gravement malade reste d'abord et avant tout un étranger. Chaque jour sur le terrain la même mécanique se met en place, réservant à nombre d'entre eux un traitement inhumain : déni de droits, interpellation, enfermement et expulsion vers des pays qui n'offrent aucune garantie d'accès aux soins. Pourtant, depuis 1997, un principe fort s'était progressivement imposé : soigner, plutôt qu'expulser une personne gravement malade sans papiers, lorsqu'il est établi que sa pathologie ne pourrait être prise en charge dans son pays. Aujourd'hui, ce principe est oublié. Cette

évolution a été amorcée par la loi du 16 juin 2011 permettant des expulsions vers des pays où les traitements sont officiellement existants, sans se préoccuper de savoir si la personne pourra effectivement y avoir accès. Malgré des instructions plus protectrices du ministère de la Santé, cette loi reste souvent appliquée de manière restrictive. En 2014, l'Observatoire du droit à la santé des étrangers (ODSE), dont la LDH est membre, a alerté les ministres de l'Intérieur et de la Santé sur plus d'une trentaine de situations de personnes gravement malades, pour tenter de faire cesser leur enfermement ou d'éviter leur expulsion. Pour faire mettre un terme à ces situations, l'ODSE a également interpelé le Premier ministre sur la nécessité de réaffirmer au plus vite le primat des enjeux de santé sur les objectifs de contrôle migratoire.

## OBSERVATOIRE DU DROIT À LA SANTÉ DES ÉTRANGERS

Act up Paris, AFVS, Aides, Arcat, Catred, Centre Primo Levi, Cimade, Comede, Comegas, Creteil-Solidarité, Dom'asile, Droits d'urgence, Fasti, FCTR, Gaia Paris, Gisti, LDH, Medecins du monde, MFPF, Mrap, Réseau Louis Guilloux, Sida info service, Solidarité Sida, SOS hépatites

[www.odse.eu.org](http://www.odse.eu.org)

# LES DROITS DE L'HOMME EN OUTRE-MER, EN EUROPE ET DANS LE MONDE

Dans un monde où les atteintes aux libertés et aux droits sont courantes, la LDH dénonce le recours à la terreur, les crimes contre l'humanité, la répression brutale des mouvements sociaux et des dites « minorités », les violations massives et délibérées des populations civiles. L'action internationale de la LDH s'inscrit d'abord dans le cadre des coopérations avec les associations de défense des droits de l'Homme des autres pays : la LDH est ainsi membre de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH), de l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH) et du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH). Mais elle agit aussi auprès de l'opinion et des pouvoirs publics français, dès lors que l'action étrangère de la France est concernée. Ce fut particulièrement le cas cette année sur le conflit israélo-palestinien, sur la gestion de la crise Ebola en Afrique, sur la tragédie des migrants morts lors de la traversée de la Méditerranée, ou encore sur la politique européenne d'immigration. Enfin, la LDH publie pour chaque zone régionale une lettre d'information, permettant de faire connaître les atteintes aux droits.

## LE CONFLIT ISRAÉLO-PALESTINIEN

A l'été 2014, la Ligue des droits de l'Homme a condamné l'offensive militaire de l'Etat d'Israël dans la bande de Gaza. Mobilisée de longue date en faveur d'une solution au conflit israélo-palestinien qui soit conforme au droit international, la LDH a pris toute sa place dans les mobilisations qui ont eu lieu en France. Elle a appelé le gouvernement français à reconnaître l'Etat palestinien et à saisir les pays membres de l'Union européenne, ainsi que le Conseil de sécurité de l'ONU, afin d'imposer une solution conforme aux résolutions adoptées. La LDH a été très présente au sein du Collectif national pour une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens, qui a organisé des manifestations quasi hebdomadaires tout l'été et a été reçu à l'Elysée. La LDH y a porté un double message : la demande d'autorisation des manifestations ; la demande de respect du droit international visant à protéger les civils.



© FS

Manifestation du 23 juillet 2014, à Paris, contre les bombardements à Gaza, organisée par le Collectif national pour une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens, dont fait partie la LDH.

## OUTRE-MERS : MISE EN PLACE D'UNE LETTRE D'INFORMATION DE LA LDH POUR MIEUX PROMOUVOIR L'ACCÈS AUX DROITS

Pour favoriser la réflexion et l'action, la Ligue des droits de l'Homme, avec ses sections des départements et collectivités d'outre-mer et le groupe de travail du même nom, a proposé en 2014 une nouvelle lettre trimestrielle. Il a paru nécessaire de continuer à informer sur la situation de l'accès aux droits dans ces territoires. Les thématiques pour l'année 2013-2014 ont porté sur les effets de la colonisation (mémoire, accès aux archives, le rapport entre le droit coutumier et le droit français, la lutte contre les discriminations) ; l'état des droits économiques et

sociaux ; les adaptations du droit et législations spécifiques prises par le législateur ; le travail de la LDH au sein de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) ; et sur la préparation des rapports alternatifs internationaux, notamment en ce qui concerne les droits des autochtones.

## LANCÉMENT DE LA PLATEFORME CIVIL SOCIETY EUROPE

Une trentaine de réseaux européens, dont l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH), ont constitué en décembre 2014 la plateforme Civil Society Europe. L'objectif est d'établir une coordination permanente de la vie

associative organisée au niveau européen, favorisant le dialogue horizontal des organisations et des mouvements associatifs à travers toute l'Europe, pour contribuer, par la mobilisation des acteurs locaux, à la construction d'une Europe plus égalitaire, plus solidaire, plus inclusive et plus démocratique. Civil Society Europe fournira le cadre permanent attendu pour partager les expériences et les pratiques, pour définir des positions communes et pour agir ensemble en réponse au besoin de plus en plus exprimé par les citoyens européens de justice sociale et d'accès universel aux droits fondamentaux. La plateforme agira pour faire reconnaître la voix de la société civile organisée dans les processus de décisions des instances européennes, en particulier avec un statut de l'association européenne et la mise en œuvre de l'article 11 du traité de Lisbonne portant sur le dialogue civil.

## CIVIL SOCIETY EUROPE

Association des Etats généraux d'étudiants d'Europe,  
 Association européenne pour la défense des Droits de l'Homme,  
 Association of Local Democracy Agencies, Civicus, Concord,  
 Culture Action Europe,  
 Danubiana Network, EU association of Service Providers for Persons with Disabilities,  
 European Alternatives, European Citizens Action Service,  
 European Civic Forum, European Intercultural Platform on Lifelong learning, European Movement International,  
 European Network for Education and Training, European Network of National Associations,  
 European Roma Information Office, European Volunteer Centre, International Planned Parenthood Federation, Network of Educational associations Mladiinfo, Santé Mentale & Exclusion Sociale, Social Platform, Solidar, Volonteurope, World Organisation of Scout Movement, Young European Federalists, International Federation for Spina Bifida & Hydrocephalus, European Humanist Federation, European Disability Forum, European Youth Forum, European Union Federation of Youth Hostel Associations, Erasmus Students' Network

## LA LDH PARTIE PRENANTE DU 2<sup>e</sup> FORUM SOCIAL MONDIAL POUR LES DROITS DE L'HOMME

Le deuxième Forum mondial pour les droits de l'Homme, réuni à Marrakech du 27 au 30 novembre 2014, a accueilli plus de sept mille personnes au lieu des cinq mille prévues. Ce forum a renoué avec le rôle positif des forums sociaux

mondiaux. Des personnes venues du monde entier ont entendu des témoignages riches et divers et ont participé à des débats, parfois vifs, concernant tout le spectre des droits de l'Homme. La LDH y a animé un atelier et participé à la séance de clôture. Le prochain forum consacré aux droits de l'Homme se tiendra en Argentine.

## TORTURE : LA LDH DEMANDE UNE ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LES AGISSEMENTS DE LA FRANCE LORS DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

En décembre 2014, un rapport du Sénat américain a révélé l'innommable : la permanence et l'importance de la torture, pratiquée sur les prisonniers détenus illégalement à Guantanamo pour en obtenir des renseignements. A cette occasion, la LDH a fermement rappelé que la torture est avant tout un acte de barbarie qui porte atteinte à la dignité humaine, et qu'elle est interdite par la Déclaration universelle des droits de l'Homme et toutes les conventions internationales protégeant les droits de l'Homme, quelles que soient les circonstances et la qualité des personnes qui la pratiqueraient, ou de celles qui la subiraient. A cette occasion, la LDH a également exigé que la France fasse la clarté sur son passé. Là où le Sénat américain a conduit une enquête approfondie, menant à la reconnaissance par B. Obama et la CIA de cette pratique abominable, la LDH demande une enquête parlementaire et la reconnaissance solennelle par le président de la République, chef des armées, de ce qui s'est passé en Algérie pendant huit ans.

# LE SOUTIEN JURIDIQUE PERSONNALISÉ

Au-delà de son rôle de plaidoyer, fidèle à son objet de défense des droits et des libertés de chacun, la Ligue des droits de l'Homme assure également une activité de soutien juridique à la personne.

Elle assure ainsi quotidiennement le traitement des nombreuses sollicitations reçues via ses permanences téléphoniques ou par courrier. Via le suivi personnalisé des dossiers, cette activité permet de constituer un outil d'évaluation permettant de mieux connaître, en fin d'année, la densité des demandes, la nature des sollicitations, et leurs évolutions d'année en année. En 2014, l'activité du service juridique est restée très dense.

Forte d'un service juridique de six personnes, la LDH a ainsi traité en 2014 plus de 2 600 appels téléphoniques et 1 500 courriers sollicitant un soutien juridique personnalisé. La LDH a également accompagné plus de 1 500 personnes reçues dans le cadre de permanences assurées dans des Maisons de justice et du droit, des Points d'accès aux droits et des lieux de privation de libertés.

## PLUS DE 2 600 APPELS ET 1 500 COURRIERS TRAITÉS EN 2014 PAR LE SERVICE JURIDIQUE DE LA LDH : UNE SOLICITATION EN HAUSSE

Depuis plus de trente ans, la LDH assure quotidiennement des permanences téléphoniques, sur le créneau horaire de 10h-13h. Assurées par les membres de son service juridique, ces permanences sont la principale porte d'entrée dans le processus d'aide à la personne et de soutien juridique apportée par la LDH. Elles permettent un travail de suivi personnalisé, permettant de décrypter la demande, d'informer, d'orienter vers des structures *ad hoc* ou de fixer un rendez-vous afin de procéder à la mise en place d'un soutien juridique au dossier.

La fréquentation de la permanence téléphonique est toujours dense. Au cours de l'année 2014, 2 615 appels ont été traités. Pour mémoire, en 2013, ce sont 2 236 appels qui avaient été réceptionnés. Ce chiffre recouvre à la fois les nouveaux appels et les suivis de situation.

Au cours de l'année écoulée, le service juridique a également traité 1 512 courriers. Il s'agit d'une hausse significative puisque pour l'année 2013, seuls 888 courriers avaient été traités.

Si les sollicitations relatives au droit des étrangers demeurent importantes (qu'il s'agisse de l'entrée en France, de l'accès au séjour, du regroupement familial, de l'accès à la nationalité

française), depuis plusieurs années, on note une diversification des questions posées: discriminations, droit du travail, différends privés, droit pénitentiaire, violences de la part des forces de l'ordre, sans compter les personnes en grande souffrance psychique qui ont besoin d'une écoute.

En terme de provenance, les appels émanent principalement des intéressés, de leurs proches et des services sociaux. Les courriers émanant de personnes résidant au Maghreb et qui portent sur des questions de visas, de nationalité, de réversion de pension, etc. sont toujours présents et ont représenté 7 % des courriers traités.

A noter que les sections locales de la LDH sollicitent également régulièrement le service juridique.

## 205 INTERVENTIONS AUPRÈS DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

Suite aux entretiens individuels<sup>1</sup> et à l'examen des dossiers, une action de la LDH peut intervenir, auprès de l'autorité compétente. Doit être entendue par « intervention », la rédaction d'un courrier comportant le rappel des faits et la discussion nourrie d'éléments de droit et de jurisprudence. Les pièces justificatives accompagnent le courrier. Toutefois, et à titre exceptionnel, l'intervention peut prendre la forme d'une intervention volontaire de la LDH devant le tribunal administratif, au soutien de la requête introduite par la personne concernée par la mesure administrative.

Pour l'année 2014, ce sont 205 interventions qui ont été effectuées. Ce chiffre n'inclut pas les interventions volontaires devant la juridiction administrative ou devant le Conseil des prud'hommes. Il s'agit là d'une hausse par rapport aux années

précédentes: en 2013, 186 interventions avaient été réalisées, et en 2012 elles étaient au nombre de 88.

L'accompagnement individuel, depuis quelques années, ne se résume pas à la seule intervention auprès des institutions. Le service juridique, dans certains cas, aide à la rédaction de requête en référé et en excès de pouvoir devant la juridiction administrative. C'est notamment le cas pour des dossiers relatifs à des refus de délivrance de visa, à la naturalisation, ou encore devant le tribunal des affaires de sécurité sociale (Tass) en matière de refus d'allocations.

## EN ILE-DE-FRANCE, PLUS DE 1 500 PERSONNES ACCOMPAGNÉES DANS LE CADRE DES PERMANENCES AU SEIN DES MAISONS DE JUSTICE ET DU DROIT (MJD) ET DES POINTS D'ACCÈS AU DROIT (PAD)

Depuis quatorze ans, la LDH est présente, dans le cadre de ses permanences en matière de droit des étrangers, dans les Maisons de justice et du droit (MJD) de la Seine-Saint-Denis, la commune pilote ayant été La Courneuve. Puis, au fil des ans, d'autres permanences se sont ouvertes. Le rythme d'intervention s'est accru pour nombre d'entre elles: hebdomadaire sur une journée entière voire sur une journée et demie. A ce jour, la LDH intervient dans quatre MJD (Aubervilliers, Le Blanc-Mesnil, La Courneuve, Saint-Denis).

La présence de la LDH au sein des points d'accès au droit (Pad) parisiens est légèrement plus récente. Des permanences, également en droit des étrangers, sont assurées dans les Pad du 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, et 20<sup>e</sup> arrondissement.

Chaque année, il est à noter une fréquentation toujours en hausse de ces lieux d'accès au droit de proximité.

Pour l'année 2014:

– 1515 personnes ont pu être reçues et aidées dans leurs démarches au sein des MJD du 93. La fréquentation est en hausse par rapport à l'année 2013 au cours de laquelle 1427 personnes avaient été reçues;

– 993 personnes ont été reçues dans les Pad parisiens. Ce chiffre est stable par rapport à 2013 (985 personnes reçues).

Les actions menées dans le cadre de l'ensemble des permanences permettent de mettre en lumière que :

– dans la majorité des cas, les ressortissants étrangers prennent rendez-vous afin d'obtenir des informations précises sur la législation en vigueur. En fonction des informations communiquées, découlent leurs demandes relatives aux possibilités de régularisation de leur situation administrative;

– la connaissance des permanences est connue essentiellement soit par la circulation de l'information entre les personnes, soit à partir d'une orientation faite par les services de la mairie ou les services sociaux;

– les personnes qui consultent les permanences sont majoritairement dans la tranche d'âge des 26-40 ans;

– majoritairement, les ressortissants étrangers sont originaires du Maghreb et d'Afrique (subsaharienne, centrale et de l'Est). Ce constat n'est pas récent, et constitue une constante depuis plusieurs années.

## DES PERMANENCES DANS LES LIEUX PRIVATIFS DE LIBERTÉS

Depuis mars 2005, la LDH assure une permanence au sein de la

1. L'accueil se fait uniquement sur rendez-vous.

maison d'arrêt pour hommes de la Seine-Saint-Denis. Cette action permet un meilleur accès au droit et à l'information pour des hommes de nationalité étrangère, isolés, souvent confrontés à la barrière de la langue.

L'établissement pénitentiaire de la Seine-Saint-Denis a une capacité théorique de 588 places, pour 545 cellules. Au 15 avril 2014, 980 personnes étaient écrouées. Sur ce nombre, un peu plus de 20 % sont des ressortissants étrangers, de nationalités variées (originaires du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne, centrale ou de l'Est).

En 2014, comme les années précédentes, 10 permanences ont été assurées. Ce sont 32 entretiens qui ont été menés, et 27 personnes ont été reçues.

Concernant la nature des demandes, 48 % des dossiers présentés ont trait à des situations où les personnes concernées attestent d'une importante ancienneté de séjour en France et de fortes attaches familiales (dont 38 % sont des personnes arrivées mineures sur le territoire français).

La principale problématique, au-delà de celle liée au prononcé d'une mesure d'éloignement, concerne la demande de délivrance d'un titre de séjour ou de renouvellement d'un titre arrivé à expiration ou proche de l'être. Jusqu'à présent, une telle demande était en pratique vouée à l'échec et le détenu devait attendre sa libération pour entreprendre des démarches. La circulaire de la garde des Sceaux du 25 mars 2013 prévoit expressément que la demande, tant de première délivrance d'un titre que de renouvellement, peut être effectuée depuis le lieu d'incarcération, via une personne référente du service pénitentiaire d'insertion et de probation. La mise en œuvre de cette circulaire est toutefois encore trop récente pour tirer un premier bilan de l'application effective de ce texte qui constitue une réelle

avancée pour le droit des détenus étrangers. Ceux-ci ne sont en effet désormais plus contraints d'attendre leur libération pour entreprendre des démarches en préfecture, en position plus que délicate liée à l'absence de tout titre de séjour en cours de validité.



L'intégralité du rapport annuel du service juridique est disponible en ligne sur notre site : [www.ldh-france.org](http://www.ldh-france.org)

# EN SAVOIR PLUS SUR L'ACTION DE LA LDH

## CHIFFRES CLÉS

Face à l'actualité politique, la Ligue des droits de l'Homme réagit en publiant des communiqués, en organisant des conférences de presse... Elle marque ainsi ses prises de position, annonce son soutien à certains événements, conteste des projets de loi, etc.

En 2014, la LDH a publié 57 communiqués en son nom propre, et elle en a cosigné 60 auprès d'autres organisations ou au sein de collectifs. Au cours de l'année, 10 conférences de presse ont été tenues. Elle a également adressé 8 lettres ouvertes, et près de 40 appels (manifestations, rassemblements, pétitions...) ont été rendus publics.

Un autre moyen de partager sa réflexion politique ou sa position est de publier des tribunes dans les médias (*Le Monde*, *Libération*, *Mediapart*, « Le Plus » du *Nouvel Obs*...). Pour l'année 2014, le président et/ou les présidents d'honneurs, voire certains membres du Comité central, parfois aussi aux côtés de nos partenaires, ont fait paraître 11 tribunes sur des sujets comme la liberté d'expression autour de la polémique sur « Exhibit B », la censure, le drame du Rana Plaza, la réforme pénale, la santé en prison...

Outre les tribunes, la Ligue des droits de l'Homme fait l'objet de nombreux articles dans la presse quotidienne. D'autant que son président et ses présidents d'honneur sont régulièrement amenés à s'exprimer publiquement. Ainsi, pour cette

même année, plus de 6 000 articles de fond ont été recensés dans la presse quotidienne nationale et régionale, sur le web, via des interventions radiophoniques et télévisées, etc.

La Ligue des droits de l'Homme fait également partie de ces organisations dont l'avis et l'expertise comptent. Elle a ainsi été auditionnée par diverses institutions à 76 reprises au cours de l'année 2014 (auprès de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme - CNCNH, de ministères, de l'Assemblée nationale et du Sénat...).

## TRAVAIL EN RÉSEAUX ET COLLECTIFS

La LDH est membre de plusieurs collectifs regroupant des associations, des organisations syndicales et des partis politiques. Tous travaillent ensemble sur des actions et des thèmes commununs.

### LES COLLECTIFS PARTICULIÈREMENT ACTIFS EN 2014

- Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé)
- Centre de recherche et d'information pour le développement (Crid)

- Collectif des associations unies pour une nouvelle politique du logement des personnes sans abri et mal logées
  - Collectif liberté, égalité, justice (Clej)
  - Collectif Migrants outre-mer (Mom)
- Collectif national droits de l'Homme (CNDH) Romeurope
  - Collectif national pour les droits des femmes (CNDF)
  - Collectif Uni-e-s contre une immigration jetable (Ucij)
  - Collectif Droit de vote 2014
    - Coordination française pour le droit d'asile (CFDA)
    - Forum citoyen pour la responsabilité sociale des entreprises (FCRSE)
    - Info-Mie
- Observatoire de l'enfermement des étrangers (OEE)
- Plateforme des ONG françaises pour la Palestine
  - Réseau éducation sans frontières (RESF)

## LES REVUES

### HOMMES & LIBERTÉS

S'INFORMER SUR LES DROITS DE L'HOMME, C'EST DÉJÀ COMMENCER À LES DÉFENDRE !

La revue trimestrielle de la LDH, *Hommes & Libertés*, alimente le débat citoyen sur les grands thèmes d'actualité qui ont des implications politiques et sociales pour les droits de l'Homme. En 2014, quatre

numéros d'une soixantaine de pages ont été publiés. Chaque numéro comporte des articles d'actualité et un dossier thématique.

Tirage: 5 000 exemplaires  
[www.ldh-france.org/sujet/revue-hommes-libertes](http://www.ldh-france.org/sujet/revue-hommes-libertes)



## LDH INFO



Le mensuel *LDH Info* s'adresse aux ligueurs. Ce bulletin mensuel d'une vingtaine de pages permet de suivre l'actualité politique de la LDH (l'activité du Bureau national et les débats du Comité central, les communiqués produits, la vie des sections, des fédérations, des comités régionaux et des groupes de travail), et d'être informé des campagnes menées par la LDH.

Il fait également part des publications produites ou soutenues

par la LDH, des expositions et de toute forme de communication touchant aux droits de l'Homme.

Tirage: 2000 exemplaires

## LES LETTRES ÉLECTRONIQUES

### LETTRE D'INFORMATION « DROITS DE L'HOMME »

La LDH publie tous les mois sa lettre d'information électronique « Droits de l'Homme », partageant ainsi ses préoccupations, véhiculant les expériences et les luttes des défenseurs menées à l'initiative des défenseurs des droits, citoyens engagés, militants de la LDH, animateurs associatifs ou syndicaux, élus ou responsables politiques...

### LETTRE D'INFORMATION « OUTRE-MERS »

Depuis décembre 2013, la LDH édite sa lettre d'information trimestrielle sur la situation des droits de l'Homme en outre-mer, avec ses sections des départements et collectivités d'outre-mer (Réunion, Mayotte, Martinique, Guadeloupe, Guyane et Nouvelle-Calédonie) et le groupe de travail du même nom.

## LES LETTRES RÉGIONALES

- Lettre « Les droits de l'Homme en Amérique latine »
- Lettre « Les droits de l'Homme en Amérique du Nord »
- Lettre « Les droits de l'Homme en Europe centrale et orientale »
- Bulletin du groupe Chine « Les droits de l'Homme en Chine »

## RESTEZ INFORMÉ !

Pour suivre l'actualité des droits de l'Homme en France et dans le monde, abonnez-vous à nos différentes lettres auprès du service communication de la LDH:

[communication@ldh-france.org](mailto:communication@ldh-france.org)

Et pour ne manquer aucune information, suivez la LDH sur les réseaux sociaux:

[ldhfrance](#)

[@LDH\\_Fr](#)

## POUR ALLER PLUS LOIN : LA LDH EN RÉGION



Chaque année, la LDH édite ses rapports annuels régionaux. Retrouvez l'ensemble des actions et mobilisations locales, ainsi que les temps forts ayant marqué l'année 2014 au niveau de votre région, mais aussi les coordonnées de vos sections...

L'ensemble des rapports régionaux 2014 est disponible sur notre site: [www.ldh-france.org](http://www.ldh-france.org)

# UNIVERSITÉ D'AUTOMNE

## «ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ: FRAGMENTATIONS OU REFONDATIONS?»

En 2014, la LDH a souhaité aborder la question de la place de l'économie dans la société. Avec la persistance de la stagnation de l'activité, d'un chômage massif et de déséquilibres macroéconomiques structurels, le poids de l'économie sur la société est plus lourd que jamais. La crise est aussi sociale, environnementale

et politique. Elle accentue les inégalités et, plus structurellement, remet en cause l'organisation d'ensemble de la société, elle la fragmente. Pour apprécier ces enjeux, la LDH a tenu plusieurs tables rondes au cours de ces deux journées, en privilégiant trois approches : l'appréciation de la domination économique et sociale, des mécanismes de mise en concurrence et d'exclusion qu'elle met en place ; la confrontation du modèle républicain d'égalité avec les discriminations anciennes et nouvelles qui se développent aujourd'hui ; la prise de conscience des limites de ressources de la planète et, simultanément, de l'appartenance de notre pays à un ensemble international plus interdépendant.



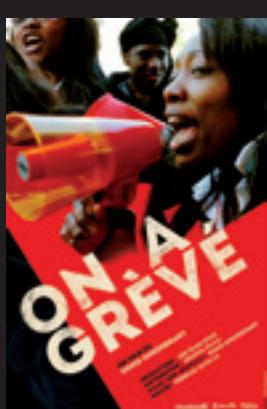
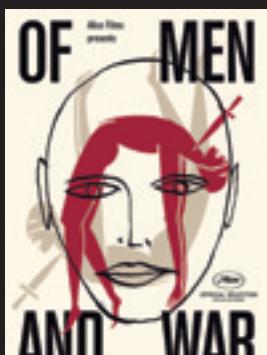
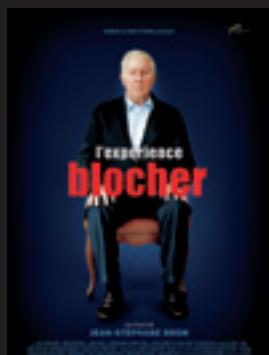
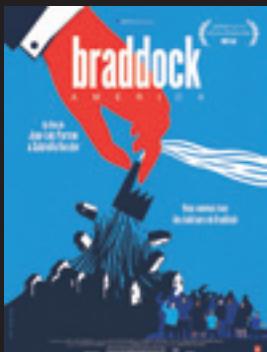
Université d'automne « Economie et société : fragmentations ou refondations ? », 2014, Paris  
De gauche à droite : Antoine Lefébure, historien des médias et expert des technologies de la communication, Maryse Artiguelong, membre du Comité central de la LDH et de l'Observatoire des libertés et du numérique (OLN), Bernard Benhamou, enseignant à l'université Paris 1 et ancien conseiller de la délégation française au Sommet des Nations unies sur la société de l'information, et Elise Latify, juriste au service des affaires européennes et internationales de la Cnil

# LES FILMS SOUTENUS

La LDH promeut et soutient des œuvres cinématographiques qui, outre leurs qualités artistiques, s'intéressent à la problématique des droits de l'Homme et à leur effectivité. Certains de ces films ont fait l'objet de projections-débats par nos sections.

A ce titre, en 2014, 15 films ont retenu notre attention.

- *12 Years a Slave*, de Steve McQueen
- *A ciel ouvert*, de Mariane Otero
- *Ana Arabia*, d'Amos Gitai
- *Au bord du monde*, de Claus Drexel
- *Braddock America*, de Jean-Loïc Portron et Gabriella Kessler
- *Fidaï*, de Damien Ounouri
- *Heritage Fight*, d'Eugénie Dumont
- *L'Expérience Blocher*, de Jean-Stéphane Bron
- *Lungone Dromença*, de Marie-Christine Duchalet et Pierre Gadrey
- *Of Men and War*, de Laurent Bécue-Renard
- *On a grèvé*, de Denis Gheerbrant
- *Parce que j'étais peintre*, de Christophe Cognet
- *Patria Obscura*, de Stéphane Ragot
- *Se battre*, de Jean-Pierre Duret et Andrea Santana
- *Une histoire banale*, d'Audrey Estrougo



# LES PIÈCES DE THÉÂTRE

- *A nu*  
Adaptation et mise en scène de Marc Saez
- *Babel France*  
De la compagnie Flash Marionnettes
- *Haïm, à la lumière d'un violon*  
Écrit et mis en scène par Gérald Garutti
- *La Voix dans le débarras*  
Texte de Raymon Federman, mise en scène de Sarah Oppenheim
- *L'Orchestre en sursis*  
Création de Pierrette Dupoyet sur l'évocation de l'orchestre des déportés à Auschwitz
- *Pourquoi ont-ils tué Jaurès ?*  
Texte et mise en scène de Dominique Ziegler
- *Raki*  
De Nino Noskin, mise en scène de Nikson Pitaqaj
- *Rallumer tous les soleils – Jaurès ou la nécessité d'un combat*  
Texte de Jérôme Pellissier, mise en scène de Milena Vlach

## Spectacles des Petits Ruisseaux et du collectif Daja :

- *Chocolat Blues*  
Théâtre documentaire de Gérard Noiriel
- *Le Massacre des Italiens*  
Récit tiré du livre éponyme de Gérard Noiriel (Fayard, 2010)
- *Rosmersholm*, de Henrik Ibsen  
Un spectacle de Julie Timmerman
- *Seul dans Berlin ?*  
Un spectacle de Claudia Morin D'après *Jeder stirbt für sich allein* (*Seul dans Berlin*), de Hans Fallada



# RESSOURCES ET BUDGET

Le budget consolidé (siège, sections, fédérations, comités régionaux) est de 2 329 872, soit un écart de moins de 1 % par rapport à 2013. Le niveau d'activité global reste stable.

Les recettes de ce budget proviennent à 35 % des subventions, avec un tassement des subventions provenant des collectivités territoriales, un maintien des subventions de l'Etat grâce, en particulier, à la contribution de réserves parlementaires, et une légère diminution des fonds provenant de l'Union européenne, ceux-ci étant étroitement liés à des projets spécifiques en réponse à des appels à projets.

Les ventes et prestations représentent près de 15 % des ressources, en légère baisse globale malgré l'augmentation du montant des abonnements à notre revue *Hommes & Libertés*. Les cotisations se sont redressées (+ 25 000 euros en 2014, elles représentent près de 30 % de nos ressources), ce qui traduit notre développement associatif, en lien avec le lancement de notre campagne d'adhésion au dernier trimestre 2014.

Dons et legs sont également en progression ainsi que les contributions privées. Cet ensemble représente à présent 15 % de nos ressources.

Près du quart des dépenses sont des dépenses des sections, fédérations, comités régionaux. Celles-ci portent principalement sur des achats de matériel, documentation ainsi que sur des déplacements, missions et frais d'organisation de meetings et événements.

La structure de dépenses du siège est différente puisque ce dernier assume l'ensemble des frais de personnel (54 % des dépenses du siège) bien que

l'équipe salariée, basée au siège, assure ses fonctions techniques de communication, d'appui, de conseil, de gestion pour l'ensemble de l'association.

La recherche de ressources reste, en 2015, notre priorité afin de dégager les financements suffisants pour lancer nos campagnes, élaborer des outils, assurer l'adéquation de nos moyens avec les exigences de notre identité d'association généraliste.

Ainsi la campagne d'adhésions se poursuit en 2015, avec les efforts en direction des donateurs et des contributions privées, indispensables à notre indépendance.

En parallèle, se poursuit la recherche active de subventions associées à des projets, prenant en compte les objectifs de la LDH dans le contexte de l'année 2015, tant auprès de l'Etat que des collectivités territoriales, avec aussi une veille afin de proposer des projets au niveau européen.

# NOUS SOUTENIR, NOUS REJOINDRE



POUR LES DROITS,  
POUR LES LIBERTÉS,  
J'ADHÈRE À LA LDH !

## Adhérer à la LDH

Pour adhérer directement sur Internet, rendez-vous sur [www.ldh-france.org/Adherer](http://www.ldh-france.org/Adherer) ou envoyez ce bulletin à LDH - 138, rue Marcadet, 75018 Paris

Mme  M. ....

Adresse: ....

Prénom: ....

....

Mail: ....

....

Tél.: ....

....

Je souhaite adhérer à la LDH.



SUIVEZ-NOUS SUR



#JadherealaLDH

# REMERCIEMENTS

---

Nous saluons chaleureusement les associations et collectifs avec lesquels nous avons des relations de travail et de coopération, et les organisations avec lesquelles nous avons noué des partenariats.

Nos remerciements s'adressent également aux institutions, aux ministères, aux agences et services de l'Etat ainsi qu'à l'ensemble des collectivités territoriales – communes, conseils départementaux, conseils régionaux – qui ont soutenu nos actions en 2014.

Nous remercions aussi l'ensemble des donateurs et des organismes privés qui ont soutenu notre action, parmi lesquels la Macif et Open society.

Nos remerciements vont enfin à nos adhérents, militants et responsables de sections, fédérations et comités régionaux, sans qui rien ne serait possible et qui font vivre chaque jour la Ligue des droits de l'Homme au quotidien sur les territoires.





**LdH — Ligue des droits de l'Homme**

138 rue Marcadet – 75018 Paris

Tél. 01 56 55 51 00 – Fax 01 42 55 51 21

[ldh@ldh-france.org](mailto:ldh@ldh-france.org) – [www.ldh-france.org](http://www.ldh-france.org)